



DATE DE PUBLICATION : 30 octobre 2017

Le directeur des Risques et de la Conformité des opérations

Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par M^{me} Anne LE LORIER, premier sous-gouverneur, le 21 octobre 2016 ;

Vu la délégation de signature donnée par M. Denis BEAU, directeur général de la Stabilité financière et des Opérations, le 6 mars 2017 ;

Délégation permanente est donnée à M. Jean-Philippe ARCHIDEC, chef du service de Gestion des risques de marché et de crédit, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à M^{me} Karima NAJAR ATROUS, adjointe au chef du service, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service de Gestion des risques de marché et de crédit.

Délégation permanente est donnée à M. Mohamed BOUTAYBI, chef du service de Gestion du risque opérationnel, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service de Gestion du risque opérationnel.

Délégation permanente est donnée à M. Clément GROSPIRON, chef du service de Sécurité financière et de Conseil en conformité, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à M^{me} Marie-Laure ALBERT, adjointe au chef du service, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service de Sécurité financière et de Conseil en conformité.

Délégation permanente est donnée à M. Cédric JACQUAT, chef du service de Valorisation, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Benoit USCIATI, adjoint au chef du service, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service de Valorisation.

Fait à Paris, le 25 octobre 2017

Philippe MONGARS